

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 31 août 2026

Présents : Solange TASSIGNY, Adeline MASSA – PICQUENOT, Sandrine MASSA, Mélanie UNINSKY, Véronique LESLUIN, Siegfried GLESSMER, Julien LARCHER, Stéphane LE TOUZE, Michel BEZOUT, Yvon SALLES et Amaury GRENTE.

Absent excusé :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 11

Absent excusé : 0

Pouvoir : 0

Votants : 11

Date de convocation : 24/08/2026

Président de séance : M. Siegfried GLESSMER, maire

Secrétaire de séance : M. Michel BEZOUT

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29/06/2026 ;
- Avis sur la proposition de la DGFIP relatif à la prise en compte des éléments de confort ;
- Etude de la demande de subvention de l'association TEAM JRS ;
- Mise en place d'un panneau d'expression libre ;
- Préparation de l'opération de remise en état du chemin de la Vieille Rue du 12/09/26 ;
- Préparation de l'opération de nettoyage des fossés du 03/10/26 ;
- Restauration de la porte de l'église ;
- Projet Clap'théâtre ;
- Journée Octobre Rose (18/10/26) ;
- Journée des Marais (17/04/27) ;
- Questions diverses.

M. le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- La création d'un emploi au tableau des effectifs pour un contrat d'agent d'entretien à 4 heures hebdomadaires.
- Désignation du référent déontologue et modalités de saisine,
- Avis sur la fusion de Saint-Sylvain et de Le Bû-sur-Rouvres

L'ajout de ces trois points à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. le Maire souhaite remercier l'ensemble des personnes qui se portent régulièrement bénévoles au service de la commune : participation aux différents rendez-vous, démarches, et devis, l'enlèvement du four, démontage du gaz, nettoyage de la cuisine de la salle des fêtes, la réalisation de la dalle en béton au chemin des Écoliers, l'enlèvement des carcasses de moutons dans le

canal Oursin au mois de juillet, l'arrosage des plantations durant tout l'été, le coulage de béton au niveau des poteaux de la mare du chemin des Écoliers, qui avaient bougé en raison de la sécheresse, les bénévoles qui ont été postés lors du passage de la course cycliste du Tour de l'Avenir, mais également l'investissement de chacun au sein du comité des fêtes et dans l'organisation des différents événements.

M. le Maire souligne que l'implication et la disponibilité de toutes ces personnes contribuent directement au dynamisme, à l'entretien et à la vie de la commune.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29/06/2026.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 est arrêté à l'unanimité.

Avis sur la proposition de la DGFIP relatif à la prise en compte des éléments de confort

La DGFIP a procédé à une estimation de produit supplémentaire de taxe foncière sur les propriétés bâties qui résulterait de la prise en compte des éléments de confort jugés essentiels, manquants sur les locaux d'habitation.

La mise à jour concernerait 37 locaux d'habitation pour un montant de bases supplémentaires de 2 504 € soit un produit potentiel de 880€ (hors effet du coefficient correcteur).

Ces montants sont indicatifs et établis à partir des données de l'année 2024. Ces mises à jour pourraient être effectives dans les bases d'imposition 2027. En parallèle, les usagers seront informés du principe de cette mise à jour et du montant indicatif de la variation de la taxe foncière qui en résulte (si supérieure à 50€), ainsi que de la possibilité de contester cette évolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à donner son accord sur ces mises à jour, à la direction départementale des Finances publiques.

Etude de la demande de subvention de l'association TEAM JRS

M. le Maire présente la demande de subvention de l'association Team JRS. Cette association est dirigée par Jenifer J. Elle a adressé une demande de subvention de 10000 € à la commune de Janville. Cette subvention doit permettre l'achat d'un van pour transporter les chevaux vers les compétitions auxquelles l'association participe mais surtout de participer au championnat de France 2027 à Lamotte Beuvron.

Il s'en est suivi une discussion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention (6 voix contre et 5 pour). L'association Team JRS peut se rapprocher du comité des fêtes et de la mairie pour relayer une demande d'appel aux dons.

Mise en place d'un panneau d'expression libre

M. le Maire indique que l'article L. 581-13 du code de l'environnement oblige les communes à prévoir l'aménagement d'espaces d'expression libre.

Ces dispositions ont été précisées par une réponse parlementaire publiée au Journal Officiel de l'Assemblée Nationale le 23 avril 2024 sur plusieurs points:

- l'affichage d'expression politique bénéficie de ces mesures d'affichage libre;
- ces panneaux d'affichage ne peuvent prendre la forme de panneaux vitrés et sous clé considérant que de telles modalités d'application seraient soumises à un accord préalable de l'autorité municipale ce qui serait contraire à ce dispositif légal (cf. l'arrêt du Conseil d'Etat du 31 juillet 1996 "Société France Affichage Vaucluse");
- rien n'interdit qu'au sein de ces panneaux, certains soient réservés aux associations sans but lucratif dès lors que des panneaux permettent des affichages d'opinion.

Le Code de l'environnement impose une surface minimale d'affichage. Pour une commune de moins de 2000 habitants, la surface minimale est de 4 mètres carrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la partie non vitrée des panneaux d'affichage de couleur verte et dont la surface est supérieure à 4 mètres carrés pourra être affectée à ces espaces de libre expression.

Préparation de l'opération de remise en état du chemin de la Vieille Rue du 12/09/26

M. le Maire présente le principe de l'opération citoyenne. Deux bennes de déchets verts seront mises à disposition par OTRI.

M. le Maire demande aux conseillers d'être vigilants à la sécurité et de veiller à ce que les personnes équipées d'outillage dangereux tels que tronçonneuse ou débroussailluse ne soient pas en coactivité avec les personnes non équipées.

Des gilets fluo seront distribués et leur port est obligatoire. Des gants seront mis à disposition ainsi que de l'eau. Dans la mesure du possible, les véhicules seront garés à la mairie.

Le moment convivial sera assuré par Solange et Mélanie.

Le soir du 12/09/2026 est consacré à la fête des voisins.

Préparation de l'opération de nettoyage des fossés du 03/10/26

L'opération se fera plutôt avec des sacs en petites équipes de 3 à 4 personnes avec un véhicule équipé d'une remorque en protection.

Il est demandé à M. le Maire d'acheter des pinces.

Stéphane se renseigne auprès de la fédération des chasseurs pour voir comment ils s'organisent.

Stéphane prendra attache avec le traiteur pour le barbecue du midi.

L'opération sera l'occasion de repérer les réseaux d'eaux pluviales.

Restauration de la porte de l'église

La porte de l'église et la porte arrière de la sacristie nécessitent un entretien. Par ailleurs des végétaux poussent dans les interstices des pierres de l'église en façades.

Le portillon du cimetière nécessite également un entretien.

Solange va demander deux devis pour la peinture des portes d'entrée et de la porte extérieure de la sacristie.

M. le Maire va organiser une réunion de la commission « Eglise et cimetières ».

Projet Clap'théâtre

Solange Tassigny présente le projet Clap'théâtre en association avec l'association Bouge ton coq.

L'association fournit les accessoires et le système de rétroprojection et de sonorisation pour 5 vidéos de représentation durant les mois d'hiver. Une subvention de 600 € est à prévoir pour une année.

Solange et Mélanie assisteront à une deuxième visio de présentation.

La proposition est jugée intéressante mais plutôt pour septembre 2027.

Organisation du 18/10/2026 (Octobre Rose)

Pour rappel, la manifestation est prévue le dimanche 18 octobre 2026, avec un rendez-vous fixé à 9 heures à la mairie de Janville.

Le Conseil municipal des jeunes de Troarn prendra en charge l'accueil autour du café et des douceurs, avec la participation de quatre jeunes de Janville et de jeunes de Saint-Pair.

Le Comité des fêtes de Janville pourra assurer l'acheminement du matériel de Troarn à Janville. La commune de Troarn pourra mettre à disposition un percolateur ainsi que des gobelets en carton. Les communes de Saint-Pair et de Janville proposeront des crêpes et des gâteaux.

La commune de Janville assurera la sécurisation de la traversée de la route de Beuvron lors du passage des marcheurs.

Le circuit envisagé est d'environ six kilomètres, pour une durée maximale estimée à deux heures trente.

Chaque commune recueillera les inscriptions. La participation est fixée à 10 euros par personne et sera reversée à la Ligue contre le cancer.

Mmes Mélanie UNINSKY et Solange TASSIGNY ainsi que M. Siegfried GLESSMER sont chargés d'assurer la liaison avec les différentes parties prenantes et de coordonner l'organisation pour la commune de Janville.

Le Conseil municipal des jeunes de Troarn se réunira le 9 septembre 2026 dans la salle des mariages située à proximité de la mairie de Troarn. Les jeunes des autres communes sont conviés à participer à cette réunion de 17 h 30 à 18 h afin de préparer l'organisation de la manifestation.

Plusieurs conseillers se proposent pour sécuriser la traversée.

Parallèlement une exposition photos de nature se tiendra la veille, le samedi de 15h à 17h, et le dimanche matin dans la salle des fêtes. Les photos sont du janvillais Daniel Chrisman

Journée des Marais (17/04/27) ;

Les amis des Marais de la Dives organisent la Journée de Marais le 17 avril 2027.

Cette journée prévoit des sorties-Nature, stands de bricolage, stands d'instruments de musique verte, projections, conférences sur des thèmes liés aux marais, Apiculture, exposition photos. Ressourcerie réparation de vélos, stand nichoirs et abris pour la faune ..

Il y a de nombreux stands d'associations partenaires (Crepan, CEN, FDC...) et un food-truck pour la restauration.

Une réunion d'organisation est prévue avec l'Office de Tourisme de Val Es Dunes, le Comité des fêtes de Janville en mairie de Janville le mercredi 2 septembre 2026 à 16H 30.

Contrat Caroline Delhayé

La mise en location de la salle polyvalente à compter du 5 septembre 2026 nécessite de créer un contrat d'agent d'entretien à 4 heures hebdomadaires et donc la création du poste au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à créer le poste d'agent d'entretien à 4 heures hebdomadaires au tableau des effectifs.

En fonction des besoins qui se présenteront, la durée hebdomadaire pourra être portée à 6 heures.

Référent déontologue

M. le Maire rappelle les règles applicables pour la désignation d'un référent déontologue issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 et des décrets d'application dont notamment :

- Le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ;
- Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.
- Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- La fonction de référent déontologue peut être exercée par :
 - Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts
 - Un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Adopte la liste de référents déontologues commune à l'UAMC et au CDG14,
- Précise que les référents déontologues sont désignés jusqu'à délibération modificative de la collectivité ou jusqu'à cessation de leurs fonctions,

- Précise que la liste des référents déontologues pourra être complétée et/ou actualisée par le Centre de Gestion du Calvados et l'Union Amicale des Maires du Calvados,
- Autorise le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du conseil municipal dans le respect d'une stricte confidentialité,
- Précise que tout élu pourra, pour une question relative à sa situation personnelle, saisir l'un des référents via un formulaire de saisine accessible depuis le site internet du CDG14 ou de l'UAMC,
- Fixe l'indemnité à 80 €/dossier,
- Précise qu'en cas de dossier complexe, deux référents déontologues pourront être appelés à intervenir, ce qui portera la dépense à 160€,
- Précise qu'en cas de déplacement du référent déontologue, les frais de transport et d'hébergement seront remboursés dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,

Avis sur la fusion de Saint-Sylvain et de Le Bû-sur-Rouvres

M. le Maire informe le Conseil municipal que, par délibérations concordantes en date du 8 juillet 2026, les conseils municipaux de Saint-Sylvain et de Le Bû-sur-Rouvres ont décidé, à l'unanimité, la création d'une commune nouvelle dénommée Saint-Sylvain, issue de la fusion de leurs deux communes.

La commune de Saint-Sylvain est actuellement membre de la Communauté de communes Val ès dunes, tandis que la commune de Le Bû-sur-Rouvres appartient à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande.

Dans leurs délibérations respectives, les deux communes ont exprimé le souhait que la commune nouvelle soit rattachée à la Communauté de communes Val ès dunes.

En application de l'article L. 2113-5 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet du Calvados sollicite l'avis des établissements publics de coopération intercommunale concernés ainsi que de l'ensemble de leurs communes membres sur ce rattachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle de Saint-Sylvain, issue de la fusion des communes de Saint-Sylvain et de Le Bû-sur-Rouvres, à la Communauté de communes Val ès dunes.

Questions diverses

Avancement de Christelle MALHERBE

Le Conseil municipal félicite Madame Malherbe pour son avancement au grade de rédacteur.

Repérage des seniors isolés sur votre commune

M. le Maire présente l'initiative du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination de Caen élargi). Dans le cadre des enjeux liés au vieillissement de la population et à la lutte contre l'isolement des personnes âgées, La Poste souhaite proposer aux communes du territoire un dispositif innovant de repérage et d'identification des seniors fragiles vivant à domicile.

Concrètement, les facteurs de La Poste, grâce à leur présence quotidienne et à la relation de confiance qu'ils entretiennent avec les habitants, réaliseraient une campagne de visites auprès des seniors du territoire. Après information préalable des bénéficiaires, un questionnaire simple permettrait d'évaluer différents facteurs de fragilité (isolement, mobilité, accès aux services, besoins d'accompagnement, rôle d'aidant, adaptation du logement, etc.).

Les résultats seraient transmis au CLIC afin de permettre un accompagnement adapté des personnes qui en exprimeraient le besoin. Chaque visite serait également l'occasion de remettre aux habitants une information sur les services et ressources disponibles localement (plaquette du CLIC, information sur le CCAS, agenda seniors ...).

Une réunion d'information est prévue le 17 septembre 2026, 18H à OTRI à laquelle Solange Tassigny assistera.

Devis de travaux de la salle des fêtes

La commission « Salle des fêtes » s'est réunie le 1er juin 2026. Plusieurs devis ont été sollicités pour la réalisation de travaux, notamment pour l'alimentation électrique du nouveau four.

La ligne électrique du nouveau four sera tirée le 01/09/2026.

Tecnorest interviendra le 3 septembre 2026 pour effectuer le raccordement et l'installation du four.

Les devis de reprise de fondation et de dévoiement des eaux pluviales ne sont pas tous encore reçus.

Equipements

La dalle en béton pour la table de pique-nique a été réalisée bénévolement par Manu et Yvon.

Le conseil municipal les remercie.

La table sera livrée vers la fin du mois de septembre.

Voyage des aînés

Solange Tassigny indique que le nombre de participants est de 50 personnes. Le Conseil municipal souhaite que Manu soit invité à cette journée.

Abandon de déchets

De nombreux déchets ont été sortis du canal Oursin (carcasse de moutons, vélo ...). Il y a également eu des poubelles au cimetière par des vacanciers.

Rendez-vous avec le Département

Un rendez-vous de travail a eu lieu le 19 août avec M. R du Département concernant la sécurité au niveau du haras d'Alcor, du Manoir de Janville, de l'intersection Rue haute/ route de Beuvron, du non-respect des limitations de vitesse, de l'entretien de panneaux ou de la peinture au sol ...

La rétrocession de la RD47 se fera prochainement.

Les aménagements de sécurité en vue de limiter la vitesse sur RD en zone agglomérée sont à la charge de la commune, doivent faire l'objet d'une étude et d'une autorisation du Département.

Sécheresse – CATNAT

Plusieurs habitants de Janville ont récemment signalé en mairie l'apparition de fissures sur leurs habitations. Ces personnes sont invitées à déclarer sans attendre le sinistre auprès de leur assurance. La mairie ouvre parallèlement un registre afin de recenser les dommages et préparer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

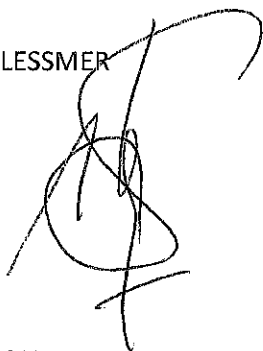
Prochain conseil municipal le lundi 21/09/2026 à 20h.

La séance suivante est prévue le 02/11/2026 à 20h.

La séance est levée à 22h35

Siegfried GLESSMER

Maire



Michel BEZOUT

Secrétaire de séance

